



! " # \$ %

& % ' ' ()
* +

—

/ " 0

) 0 3 % \$ " 1 4 .0 # " #\$\$ 4 !
(5 t e l l e q u ' a m e n d é e p a r l e P r o
, 6 *

7 . 1 # " " 5"
. 1 " 0

Date d'entrée en vigueur
à l'égard 5"

& , 6 * & 7- .
7 8 9

: % % % 0 0 . 4 1)

) 4 " , 0 0 ! ; " \$) . \$) \$ / = \$ ' \$)
> 9 ? " \$: " + @ . \$, + A . 1 ; 0 ? "
B) 7 ,





, , : *

. % # " \$! " # \$ (' " C

" 4 # " \$ 4 ! " # \$ (5

DDDDDDDDDDDDDDDD

& . 7
& 7

! " "

7 % % 9 # % % 0 " . > "
;" C ;# 0 ,9 # +%) "" CC

) # - . " 0 C 9 " # " " C
(" C & C ") % . \$! ! " 0 C 9 # " "
" . ; %) > " " ; . 0 ; 0 . 9 ! C
E 0 #) > " " ; . 0 9 >
the " amended Convention ") 7, 5 # > ") 0
;" C ;# 0 ,9 # +%) Country reports (hereafter th
* " C F

) # \$ " " ; \$ 0 . .)
. 0 G # G 0 . .) ! # # % " C
" " C % C % G # 0 . G) # 9 %
E CF

) # ; % 0 . .) C G 0 E
0 " " C # 0 . .) % % % . 0 .
9 ! # 9 F

> . % " % 0 0 C C ! ! C 5 " . " 0 . .)
9 ! . \$ # ? " \$ # 5 " . % G G) 0 . .
% % # C C # 9 # % ' " C % %
5 " . % 9 ! . ! ## # 9 # %
C F

; H G .# # % 9 # E C 0 . .) G " . ! !
" . ; % 0 . .))!) >);; % 0 G E C G % !
9 ! # # 9 % % % ! F 0 . .)
. % % %
- " H G .# # \$ % \$ G E C 0 . . !) . G " . !
% 0 " . ; % 0 . .))!) >);; 9 # E
% ! E . # . % % % ! F 0 . .)
% % %
) % 0 # C % 5" .)!) & " . ;
) #)!) >);; ! # . ! C 0 %)!) >);; \$ %
9 % # 5" . G \$ % 0
9 % # 5" .
-)!) >);; % 0 . .) % % . G
0 . .) " .)!) >);; ! G . E
9 G " % 0 . 0 . \$ % 9 !
5" .

\$ % **Lettre de l'Ambassadeur** \$ \$ \$ \$
(\$ & \$ \$ & \$ \$ \$
I' OCDE \$! " "

Déclaration relative à la date d'effet pour les éc
multilatéral entre Autorités compétentes portant sur

) . ?" - .a l'intention d'échanger automatiquement
à partir de 2018 et que, pour être en mesure d'échang
l'article) nt l'assistance administrative mutue
qu'amendée par le Protocole modifiant la Convention
0 3 % + 3)l 0 . J \$ - # " 7
d'adhésion à l'Accord multilatéral entre Autorités c
C C+ 3 II' AMACJPP5 F

) . ?" \$ % 0 0 4 28(6), la Convention à me'nadési sst'aa
administrative couvrant les périodes \$ "d'i3mpositi.on qui
l'année qui suit celle durant laquelle la Convention
Partie ou, en de ad sèmpes de i périelle s'applique à l'as
. ! # % 5 \$ " 3 janvier de l'année qu
durant laquelle la Convention amendéeEeFest entrée en v

Considérant que. l'article 0 . ?" . "9 E " " "
convenir que la Convention amendée prendra effet pou
portant sur des périodes #s d' %mpositiFon' ou des o

) ?" \$ " .) 0 . \$. # 0 " L
par une juridiction que pour ce qui concerne des péri
5" . " ?") 0 . ! ?" \$?"
juridictions émettrices pour lesquelles la Conventio
" " . 0 "9 5" . ?" . "
d'imposition ou les obligations f"isc al Jean vpi eern adnet In'ai ns
" F

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Conventi
Partie des renseignements lea ~~Convention~~ amendée et de
qui concerne des périodes d'imposition ou des obligat
Convention amendée si les deux Parties déclarent s'en

Reconnaissant en outre qu'une nouvelle Partie à la C
E s'ante des renseignements de ra ~~Convention~~ amendée
PpP pour ce qui concerne des périodes d'imposition o
prévue dans la Convention amendée es idrees udeux a PpP t ca
autre daFe d'effet

Confirmant que la capacité d'une juridiction de tran
de la Convention amendée et de l'AMAC PpP est régie p
périodes . . 5" . 0 ?" C % # " \$?"
0 F

M - . . que la Convention amendée s'applique aussi
l'AMAC PpP à l'assistance administrative en "vertu de
E 4) 0 . ?" % . 0 \$?" ?"
périodes d'imposition ou les obligations fiscales
0